

DOCTRINE CHRETIENNE STRASBOURG

TARIF GENERAL

ANNEE SCOLAIRE 2019 - 2020

1/ PRESTATIONS OBLIGATOIRES PAR TRIMESTRE ET PAR ÉLÈVE :

| PRESTATIONS | ECOLE | | COLLEGE | LYCEE |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Maternelles | Primaires | | |
| Contribution au fonctionnement de l'établissement 😊 réduction fratries | 136,00 € | 129,00 € | 160,00 € | 170,00 € |
| Coopérative scolaire (bricolage, activités manuelles...) | 13,00 € | 11,00 € | | |
| Frais généraux (administratifs, espace soins, petites fournitures pédagogiques,...) | 70,00 € | 49,00 € | 50,00 € | 50,00 € |
| Services externes (transport divers, location équipements sportifs, etc ...) | | | 51,00 € | 51,00 € |
| Projet développement | 9,00 € | 9,00 € | 9,00 € | 9,00 € |
| Total / trimestre | 228,00 € | 198,00 € | 270,00 € | 280,00 € |
| Moyenne mensuelle (à titre indicatif) | 76 € | 66 € | 90 € | 93 € |

Pour les fratries : réduction sur la contribution au fonctionnement de l'établissement ci-dessus de :



- 10 % pour le deuxième enfant scolarisé dans l'établissement
- 25 % pour le troisième enfant scolarisé dans l'établissement
- 50 % à partir du quatrième enfant scolarisé dans l'établissement

2/ PRESTATIONS FACULTATIVES :

a/ Assurance individuelle "Accident" scolaire et extra-scolaire 24h/24h

L'établissement propose aux familles de souscrire à l'assurance individuelle "accident" de la Mutuelle Saint-Christophe (voir dépliant ci-joint).

Le tarif de la Mutuelle Saint-Christophe est fixé pour 2019-2020 à 8,90 Euros par an et par enfant.

Les familles qui souscrivent à une autre assurance scolaire doivent impérativement faire parvenir une attestation d'assurance à la comptabilité avant le **15 septembre 2019**, faute de quoi leur enfant pourrait se voir refuser l'accès à certaines activités.

b/ Demi-pension - inscription : voir le formulaire rose ci-joint

Tarif trimestriel indicatif :

| Formule | Prix repas | 1° trim. | 2° trim. | 3° trim. | TOTAL |
|----------------|------------|----------|----------|----------|-------------------|
| 5 Repas | 6,10 € | 420,90 € | 317,20 € | 311,10 € | 1 049,20 € |
| 4 Repas | 6,60 € | 363,00 € | 277,20 € | 270,60 € | 910,80 € |
| 3 Repas | 7,00 € | 294,00 € | 224,00 € | 210,00 € | 728,00 € |
| 2 Repas | 7,70 € | 223,30 € | 169,40 € | 154,00 € | 546,70 € |

L'inscription à la demi-pension vaut pour les trois trimestres.

Cet engagement vous permet de bénéficier d'un tarif réduit.

Le prix du repas pris occasionnellement est de : 8,10 €



Seules les absences de plus d'une semaine pourront être remboursées, sur présentation d'un certificat médical.

Les pièces justificatives seront à fournir impérativement à la Comptabilité, même si l'absence a été signalée à la Vie Scolaire ou aux Enseignantes des classes de l'Ecole.

Les absences pour convenances personnelles ne pourront pas donner lieu à des avoirs.

c/ Garderie et étude surveillée, de 16 h à 18 h.

Forfait journalier de 3€ par soirée.

La facturation trimestrielle est plafonnée au montant de 99 € par trimestre, quelle que soit la classe et l'heure de sortie.

Classes concernées : maternelles (garderie), et primaires, 6° et 5° (étude du soir)

Pour les fratries : réduction sur l'étude et la garderie ci-dessus de :



- 10 % pour le deuxième enfant scolarisé dans l'établissement
- 25 % pour le troisième enfant scolarisé dans l'établissement
- 50 % à partir du quatrième enfant scolarisé dans l'établissement

3/ CONTRIBUTION VOLONTAIRE (voir tableau catégories feuille jaune)

4/ COTISATION A.P.E.L. - Association des Parents d'Elèves

Elle est payable en une seule fois, par famille et par an, au 1° trimestre :

a) **24,00 €** pour la famille dont l'aîné se trouve à la Doctrine Chrétienne

b) **10,00 €** pour la famille dont l'aîné se trouve dans un autre établissement privé de l'Enseignement Catholique.

5/ CONDITIONS DE PAIEMENT DES FACTURES

a) Règlement par prélèvements mensuels (nous vous conseillons vivement d'opter pour cette facilité)

b) Règlement à réception des factures trimestrielles :

1° trimestre - début octobre 2019

2° trimestre - début janvier 2020

3° trimestre - début avril 2020